

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Municipal

du mercredi 17 avril 2019 à 20h

Secrétaire de séance désigné:

Heure de début de séance :

PRESENTS : *ARNAL Frédéric, BALMEFREZOL André, SERRANO Michel, VALGALIER Bruno, VALGALIER Régis*

ABSENTS : *ALBINET Etienne, BOUTEILLER Anne-Marie, COUDERC Hervé, VALDEYRON Jacques*

PROCURATIONS : *BANAL Carine à VALGALIER Bruno*

ORDRE DU JOUR et SOMMAIRE

Est rajouté à l'ordre du jour au point n° 16 : Carte communale

- 1 Approbation Comptes Administratifs Budget Principal et Budget AEP 2018
- 2 Approbation Comptes de Gestion Budget principal et Budget AEP 2018
- 3 Affectation des résultats Budget Principal et Budget AEP
- 4 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2019
- 5 Vote Budget Primitif Principal et Budget Primitif AEP 2019
- 6 Admission en non-valeur 2019
- 7 Contrats de location des garages morts (caravanes et mobil home)
- 8 Tarifs location mobil home communal et gestion des locations
- 9 Branchement compteurs caravanes et mobil home camping
- 10 Travaux bâtiments communaux (appartement la Poste – menuiseries mairie et ancienne gendarmerie)
- 11 Poste en contrat aidé
- 12 Gestion du camping 2019
- 13 Facturation chauffage La Poste
- 14 Vente maison Pensière : mandatement d'un agent immobilier
- 15 Forage de la cave
- 16 Carte Communale
- 17 Préparation travaux 2019 (budget principal) et 2020 (budget AEP)
- 18 Questions diverses (toitures cabanons, gravier et grillage école, résultat du recensement 2019, planning permanence élections européennes)

1- Approbation Comptes Administratifs Budget Principal et Budget AEP 2018

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

a. Approbation Compte administratif budget principal 2018

Délibération

POUR : 6
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-31, L2122-21, L2343-1 et 2 et R2342-1 à D2342-12 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 mars 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018 ;

Le maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018, Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur ARNAL Frédéric, adjoint, conformément à l'article L212-14 du Code Général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Adopte le compte administratif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses	Report N-1	Excédent 2018
	342 750.29 €	282 729.48 €	111 530 €	171 550.84 €
Investissement	Recettes	Dépenses	Report N -1	Déficit 2018
	214 886.01 €	134 979.63 €	-88 366 €	- 8459.95€

b. Approbation Compte administratif budget AEP 2018

Délibération

POUR : 6
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-31, L2122-21, L2343-1 et 2 et R2342-1 à D2342-12 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 aout 2018 approuvant le budget primitif AEP de l'exercice 2018 ;

Le maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018, Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur ARNAL Frédéric, adjoint, conformément à l'article L212-14 du Code Général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Adopte le compte administratif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses	Déficit 2018
	29 645.51 €	59 653.25 €	- 30 007.74 €
Investissement	Recettes	Dépenses	Déficit 2018
	151 198.50 €	198 187.21 €	- 46 988.71 €

2- Approbation Comptes de Gestion Budget principal et Budget AEP 2018

Comme chaque année, il est nécessaire de valider le compte de gestion par délibération. Il s'agit de vérifier la concordance entre les comptes de la commune et les comptes de la trésorerie.

Après pointage, les deux concordent.

a. Approbation Compte de gestion budget principal 2018

Délibération

POUR : 6
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur VALGALIER Régis, Maire, Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

1°) – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

b. Approbation Compte de gestion budget AEP 2018

Délibération

POUR : 6
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur VALGALIER Régis, Maire, Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires AEP de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget AEP de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

1°) – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, déclare que le compte de gestion du budget AEP dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3- Affectation des résultats Budget Principal et Budget AEP

L'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif. Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est à dire le résultat de l'exercice n-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de n-2. L'affectation de résultat décidée par le conseil municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent : D001 ou R 001)

Explications :

Résultat 2018 section de fonctionnement : + 171 550.84 €

Résultat 2018 section d'investissement : - 8459.95€

Besoin de financement investissement 2019 : 8459.95 € (au compte 1068)

Le reste en financement de la section de fonctionnement 2019 : 163 090.89 €

a. Affectation des résultats Budget principal

Délibération

POUR : 6
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur Régis VALGALIER le maire, indique au conseil municipal que le compte administratif 2018, approuvé le 12 avril 2019 fait apparaître un excédent d'exploitation de 171 550.84 €.

Après délibération, le conseil municipal, décide d'affecter une partie du résultat d'exploitation en financement de la section d'investissement pour un montant de 8459.95 € au compte 1068 et le solde en financement au compte d'exploitation pour un total de 163 090.89 €.

b. Affectation des résultats Budget AEP

Pas d'affectation des résultats pour le budget AEP car en déficit sur les deux sections.

4- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2019

Délibération

POUR : 6
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder au vote des taux d'imposition des taxes directes locales de 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 comme suit :

Et donne pouvoir à Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales de 2019.

TAXES	TAUX VOTES 2018	TAUX VOTES 2019
Taxe d'habitation	20,71 %	20,71 %
Taxe foncière (bâti)	19,59 %	19,59 %
Taxe foncière (non bâti)	99,12 %	99,12 %
CFE	22,74 %	22,74 %

5- Vote Budget Primitif Principal et Budget Primitif AEP 2019

a. Vote Budget primitif principal 2019

POUR : 6
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Délibération

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2 ;
CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 826213 du 2 mars 1982) ;
Monsieur le Maire expose le contenu du budget ;
Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

MOUVEMENTS REELS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	233 612.95 €	233 612.95 €
Fonctionnement	449 978.89 €	449 978.89 €

b. Vote budget primitif AEP 2019

POUR : 6
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Délibération

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2 ;
CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif AEP avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 826213 du 2 mars 1982) ;
Monsieur le Maire expose le contenu du budget ;
Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif AEP de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

MOUVEMENTS REELS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	1 016 989.00 €	1 016 989.00 €
Fonctionnement	169 750.84 €	169 750.84 €

6- Admission en non-valeur 2019

POUR : 6
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Délibération

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'état des restes à recouvrer établi par la Trésorerie du Vigan présente des recettes antérieures à 2019 irrécouvrables du fait de poursuites sans effet.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
- D'ACCEPTER l'admission en non valeur proposée ci-après pour un montant de 6399.14 euros.

Année	Total par exercice
2017	4192.02 €
2018	1429.26 €
2019	777.86 €
Total	6399.14 €

- PRECISE que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2019, et que les crédits nécessaires sont prévus au compte 654.
- PRECISE que les poursuites sont tout de même maintenues.

7- Contrats de location des garages morts (caravanes et mobil home)

Les contrats de location des garages morts vont être révisés en raison de l'absence dans les contrats déjà signés, d'informations obligatoires telles que les modalités de paiement, le numéro d'emplacement etc....

8- Tarifs location mobil home communal et gestion des locations

La commune ayant fait l'acquisition d'un mobil home, il est nécessaire de fixer les tarifs de location et les modalités de gestion pendant l'ouverture du camping.

POUR : 6
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Délibération

La commune ayant fait l'acquisition d'un mobil home, il est nécessaire de fixer les tarifs de location du mobil home et les modalités de location.

Durée	Tarif selon période	
	mai juin septembre octobre	Juillet et aout
1 week end	110 €	Pas loué au week end en pleine saison
1 semaine	310 € ménage inclus	360 € ménage inclus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention fixe les tarifs comme énoncés ci-dessus.

9- Branchement compteurs caravanes et mobil home camping

Jusqu'à présent, la facturation de l'eau et de l'électricité aux locataires des mobil homes était impossible en raison de l'absence de compteurs.

Un devis pour le raccordement des mobil homes sous les comptages a été établi. Pour le raccordement en électricité de 6 mobil homes, le devis est de 288 € TTC.

Des compteurs eau vont être posés par la commune.

Ainsi, la commune facturera une fois par an la consommation réelle en eau et en électricité.

10- Travaux bâtiments communaux (appartement la Poste – menuiseries mairie et ancienne gendarmerie)

- Appartement La poste :

Plusieurs devis ont été établis pour la réfection complète de l'appartement de la Poste. La Commission travaux doit se réunir afin de comparer les différents devis. Une demande de subvention d'investissement (DETR) sera faite pour 2020.

- Porte Mairie

Un devis a été établi pour changer la porte d'entrée de la mairie. Le devis est de 3246 € HT. Les travaux sont mis en attente pour réfléchir à une solution comme la réalisation d'un sas d'entrée.

- Menuiseries Ancienne Gendarmerie

Un devis a été établi pour changer les fenêtres des parties communes de l'ancienne gendarmerie et pour poser deux portes aux différents étages de l'immeuble. Le devis est de 4028 € HT. Le conseil municipal accepte de changer les fenêtres. Une discussion sera faite avec les locataires pour connaître leur avis sur la nécessité d'installer des portes à chaque étage.

11- Poste en contrat aidé

Il apparaît nécessaire de discuter sur la possibilité d'embaucher un agent polyvalent afin de seconder l'employé technique. En effet, l'employé technique étant pris par le ramassage scolaire, la cantine et la récupération des repas 2 fois par semaine à Nant, il est difficile pour lui de réaliser les tâches qui lui sont confiées. Le maire expose les conditions d'un poste en contrat aidé. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, accepte de prendre un contrat aidé.

12- Gestion du camping 2019

Compte rendu de la réunion commission camping transmis par Anne Marie BOUTEILLER :

1/ Retour d'expérience saison 2018: entretien de la commission camping avec Faustine

Nombreux témoignages de satisfaction des campeurs auprès des saisonniers. Ce qui revient dans les retours positifs: calme du lieu, bon état général, propreté

2 expressions d'insatisfactions:

Juillet: propreté des sanitaires pas suffisante sur la plage horaire 10h30-17h

Aout: confusion entre les prix annoncés à la mairie et ceux affichés au camping

Propositions d'amélioration:

Démarrer la présence des saisonniers à partir du 14 juillet

3 plages horaires de présence et non 2

Ne pas modifier les tarifs en saison

Mettre en place un livre d'or pour avoir les "mots des campeurs"

2/ Mode de fonctionnement pour la saison 2019

Reconduction des emplois saisonniers avec Faustine (2 mois) et 1 ou 2 saisonniers juniors.

Tarifs 2018 reconduits en l'état.

Positionnement de Faustine comme interlocutrice unique de la mairie:

En charge de décrire les tâches et de vérifier la réalisation

Tenir à jour la documentation: affichage tarif, suivi compta avec Virginie

Former les 2 juniors

Responsable de communiquer sur la page Facebook du camping et via le site de la mairie pendant la saison

Mettre en place 1 animation par mois: type barbecue/concours de pétanque dans le but de lier les touristes et les permanents

3/ Prochaine étape, d'ici fin avril:

Confirmer le contrat de 2 mois à Faustine + ouvrir le recrutement pour le/les junior(s).

Régie de recettes :

Par arrêté en date du 16 septembre 2008, Mr BACQUET Laurent a été nommé régisseur titulaire et Mme VALDEYRON Maryline mandataire suppléante. Or à ce jour, ce ne sont pas ces personnes qui gèrent la régie de recettes du camping.

Il convient donc de revoir les modalités de gestion de la régie de recettes afin que ce soit les personnes nommées qui s'occupent de la régie, en sachant que toutes personnes mineures a l'interdiction de gérer une régie de recettes (Saisonniers). De plus, la trésorerie du Vigan, a en date du 11 mars 2019, demander une copie des derniers arrêtés portant institution d'une régie de recettes au Camping et une copie des arrêtés portant nomination du régisseur. Il convient donc de revoir ces arrêtés.

De plus, il convient de revoir précisément les tarifs du camping-car il y a eu des soucis la saison dernière (mauvais tarifs appliqués).

Le conseil municipal décide de proposer Mme POYET comme suppléante à la régie de recette du camping et de ne pas changer les tarifs actuels des campings car.

13- Facturation chauffage La Poste

Jusqu'à présent, tous les mois, l'employé relevait les compteurs du chauffage au bureau de Poste et nous établissions une facture correspondant à la consommation du chauffage (basée sur un calcul : consommation x 0.15 + les frais d'entretien de la chaudière). Depuis plusieurs mois, la Poste nous demande la facture de fioul correspondant à la facture établie par la mairie. Etant donné qu'un calcul basé sur la consommation et sur les frais d'entretien de la chaudière, il était impossible de fournir une facture correspondant réellement au titre émis par la mairie. La Poste propose de leur facturer les frais réels. C'est-à-dire que si nous faisons remplir la cuve à fioul, il faudra leur facturer le montant payé par la mairie. Idem lorsque la chaudière sera entretenue, leur facturer le montant payé par la mairie. Il est nécessaire de prendre une délibération pour préciser les modalités de facturation du chauffage à la Poste.

Délibération

POUR : 6
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le chauffage du bureau de Poste est facturé mensuellement durant la période hivernale et est calculé grâce à un coefficient comprenant la consommation et les frais d'entretien de la chaudière.

Le maire propose au conseil municipal de revoir la méthode de facturation du chauffage de la Poste et de simplement refacturer à La Poste Montpellier les factures payées par la commune pour la livraison de fioul et l'entretien de la chaudière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le maire à signer tout document se référant à ce dossier.

14- Vente maison Pensière : mandatement d'un agent immobilier

Un agent immobilier basé à Millau est passé en mairie nous proposer ses services afin de vendre la maison de la Pensière. Il est nécessaire de délibérer afin d'autoriser le mandatement d'un agent immobilier pour vendre la maison de la Pensière.

Projet de Délibération

POUR :
CONTRE :
ABSTENTION :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 14 avril 2017 autorisant la vente de la maison cadastrée section E parcelle n° 488 située à la Pansière.

Considérant que le prix de vente initial de 60 000 € n'a pas permis la vente de la maison, le Maire propose de revoir le prix de vente et de faire appel à une agence immobilière.

Le maire propose de faire appel à l'agence Sélection Habitat Groupe basée à Saint Jean du Bruel qui nous a proposé un mandat de vente aux conditions désignées ci-dessous :

- Mandat de vente avec faculté de rétractation
- Prix demandé du mandant : 55 500 €
- Honoraires du mandataire option mandat simple : 7500 € TTC
- Durée du mandat : 24 mois

Après en avoir discuté, le conseil municipal souhaite revoir le montant net vendeur et le porter à 38 000 €. Le maire recontactera l'agent immobilier pour revoir le mandat de vente.

15- Forage de la cave

Prochaine réunion de chantier le 29 avril 2019 à 9h30

16- Carte communale

Cf document intitulé « Avancement carte communale Trèves au 08/04/2019 » disponible en mairie.

17- Préparation travaux 2019 (budget principal) et 2020 (budget AEP)

travaux 2019 : Restauration du Pont vieux, achat banque froide épicerie, enfouissement des réseaux éclairage public et basse tension à Layolle, continuité de l'étude de la carte communale, acquisition mobil home, étude chemins accès chèvrerie communale, travaux du forage
Travaux 2020 : réhabilitation appartement la Poste, AEP Valdebouze

18- Questions diverses (toitures cabanons, gravier et grillage école, résultat du recensement 2019, planning permanence élections européennes)

Toitures Cabanons : Les toitures des cabanons de jardin livrés sont des toits provisoires. Les intempéries successives ont fortement abimé ces toits ne les rendant plus étanches et il est donc nécessaire de les remplacer.
Mr Valgalier Bruno a pris le dossier en charge.

Gravier école : la cour de l'école a été transformée par la pose de gazon synthétique avec l'aide de bénévoles. La maitresse remercie vivement la municipalité pour ces travaux.
Afin de continuer la transformation de la cour, il a été proposé de recouvrir la partie non recouverte par du gazon synthétique par du gravier. Un devis de Sévigné chiffre les travaux de pose de gravillons roulés à 1015 € HT (fourniture et transport).

Résultat du recensement 2019 : le recensement de la population 2019 a été clôturé le 23/02/2019
Ci-dessous les résultats pour 139 logements recensés

Résidences principales papier		Résidences principales internet		Fiche de logements non enquêté		Résidences non principales		
Feuilles de logement	Bulletins individuels	Feuilles de logement	Bulletins individuels	Fiches	Personnes	Logement occasionnel	Résidences secondaires	Logements vacants
31	54	27	56	1	1	2	66	12

Planning permanence élections européennes :

Les élections européennes ayant lieu le dimanche 26 mai 2019 et pour des raisons d'organisations, il convient de préparer le planning de permanence.

Réfection du terrain de pétanque :

Un devis de sévigné chiffre les travaux de réfection du terrain de pétanque à 3560.50 € HT (décaissement, mise en place géotextile, fourniture, réglage et compactage de GNT et de sable)

Heure de fin de séance : 22h30